



VILLE DE  
CUGES-LES-PINS

# les couleurs de Cuges-les-Pins

La modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment doit, en règle générale, faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie pour être autorisée avant toute exécution.

L'architecte-conseil du CAUE 13 est là pour vous conseiller lors de ses permanences régulières en commune.



Nuancier  
ferronneries



Nuancier enduits



Nuancier portes et volets

